

# AMÉNAGEMENT DE PLATES-BANDES DANS LA RIVE



## SITUATIONS



### Érosion en nappe

(écoulement laminaire, uniforme et non concentré de l'eau sur la surface du sol)

Symptômes :

- Nivellement progressif du terrain
- Perte de la matière organique et de l'argile du sol
- Présence de croûtes lisses et pâles sur le sol

ou

### Érosion en griffe

(ou légères rigoles ou ravines)

Symptômes :

- Présence de petits canaux creusés qui demeurent parallèles entre eux
- Perte visible importante de sol



## COÛTS APPROXIMATIFS DES TRAVAUX

- Entre 5 et 60 \$/m<sup>2</sup>

## Liste des matériaux

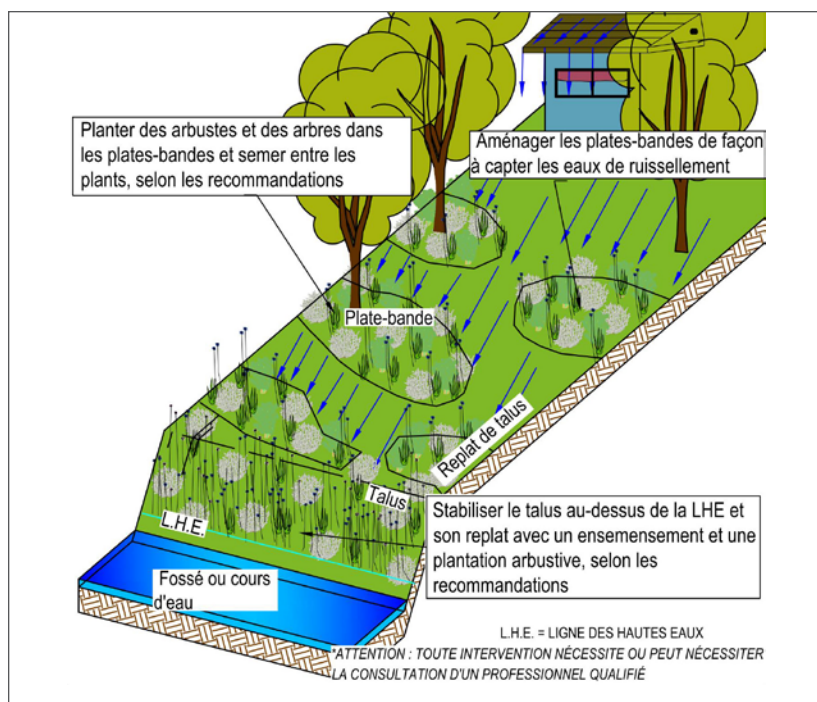
- Barrière à sédiments faite en géotextile ou toile
- Barrière à débris de type clôture à neige
- Ancrages pour barrières et membranes (ex. tiges en fer ou bois)
- Terre végétale
- Mycorhizes adaptées aux espèces plantées (recommandé)
- Espèces adaptées d'arbustes et d'arbres
- Semences d'herbacées adaptées

## PARTENAIRES ET CONSULTANTS





## SUGGESTIONS DE VÉGÉTAUX POUR LA PHYTO-STABILISATION



### Arbustes

- Saule (arbuste)
- Spirée à larges feuilles (thé du Canada)
- Amélanchier
- Cornouiller stolonifère

### Arbres (à partir de cinq (5) mètres du replat du talus)

- Saule (arbre)
- Micocoulier d'Amérique
- Chêne rouge
- Frêne de Pennsylvanie
- Tilleul d'Amérique

### Arbustes à enracinement profond

- Aubépine flabelliforme
- Prunier noir

### Herbacées (à épandre selon les directives du fabricant)

- Mélange d'espèces indigènes stabilisantes et adaptées

### Semences pour fossé (à épandre selon les directives du fabricant)

- Fétuque rouge traçante à 45 %
- Agrostide blanche à 45 %
- Ray-grass commun à 10 %

## ÉTAPES DE RÉALISATION

1. Obtenir les autorisations et permis requis.
2. Avant le début des travaux, installer une barrière à sédiments et une barrière à débris. Ces barrières doivent être ancrées dans le fond du cours d'eau ou du fossé à l'aval des travaux, perpendiculairement à l'écoulement.
3. Aménager un nombre suffisant de plates-bandes de superficie suffisante perpendiculairement à la pente de terrain de façon à capter les eaux de ruissellement.
4. Planter des arbustes et des arbres dans les plates-bandes. Planter des arbustes au-dessus de la ligne des hautes eaux (LHE) sur le talus et son replat. La plantation d'arbre(s) doit être effectuée à partir de cinq (5) mètres du replat du talus. Les arbustes doivent être plantés à environ un (1) mètre d'intervalle et en quinconce ou plus selon l'espèce. Ajouter de la terre végétale et des mycorhizes dans les trous de plantation.
5. Semer des herbacées sur les surfaces mises à nu. Recouvrir l'ensemencement d'une membrane anti-érosion, si la pente est élevée ou si les conditions climatiques sont peu favorables (ex. fortes pluies, sécheresse, température froide, etc.). Ancrer adéquatement la membrane.
6. Disposer les déblais provenant du creusement en dehors de la bande riveraine, des rives, du littoral, des plaines inondables et des milieux humides (marais, marécages, étangs, tourbières, etc.).
7. Procurer les conditions de croissance nécessaires à l'ensemencement et à la plantation. Au besoin, arroser, installer des tuteurs, installer des protections, couper les branches mortes et arracher les plantes indésirables.